

Etudes

Les enjeux d'une crise

Ghassan Salamé

C'est peu de dire que l'affaire du Koweït est une crise multi-dimensionnelle. Toutes les crises similaires le sont, certes. Mais celle-ci l'est encore davantage car les acteurs y jouent, pour la plupart, des rôles inusités, voire inattendus d'eux-mêmes. C'est aussi une crise qui surprend un système international en pleine mutation, et cette mutation en est grandement affectée, accélérée par certains aspects, freinée par d'autres. Mais les gesticulations des uns et les états d'âme des autres, de par le monde, ne devraient à aucun moment faire oublier les principaux intéressés : les morts survenues ou annoncées, les familles déplacées, les centaines de milliers de personnes qui se sont trouvées du jour au lendemain entièrement démunies. La douleur, télévisée ou non, est, elle aussi, une « relation internationale ».

Si les enjeux sont donc nombreux, pour l'Irak, pour le Koweït, mais aussi pour leurs voisins, englobant aussi bien le sort des régimes en place que la structure des sociétés toutes entières, on n'en retiendra ici que quelques-uns, de nature plus globale, pour les examiner de plus près.

- C'est la première crise régionale de l'après-guerre froide. Cela veut dire qu'elle sert à la fois de révélateur des intentions et des comportements, et de « leçon ». Or, quand il s'agit de « sanctions exemplaires », de « leçon », tout jury a tendance à être sévère, car il s'agit alors moins de punir que de prévenir d'autres « crimes » similaires. Les puissances sont d'accord pour tenter d'empêcher que l'agression soit payante pour Saddam Hussein, et éviter ainsi que d'autres appétits ne se réveillent de par le monde. On punit le criminel pour, dit-on, dissuader les autres. Malheur à qui sert de cobaye à une nouvelle ère !

La crise du Koweït sert donc d'abord à tester « la nouvelle pensée » soviétique en matière d'action internationale. Elle a été, dès le second jour, l'occasion d'un communiqué commun soviéto-américain, marquant la convergence des vues. Ce que Washington teste en apparence, c'est la profondeur de la répudiation par Moscou des pratiques de guerre froide : celles-ci auraient

en effet conduit l'URSS à s'aligner sur l'Irak, sans tenir compte du méfait commis, et en faisant exclusivement jouer la règle de la bipolarité et celle de la solidarité des « patrons » du système avec leurs « clients » supposés.

S'il ne s'agissait que de cela, les Etats-Unis devraient être largement satisfaits du résultat : la condamnation de l'Irak a été faite en des termes très durs des deux côtés de l'ancienne ligne de démarcation entre blocs ; le discours de E. Chevardnadzé à l'Assemblée générale de l'ONU, fin septembre a, par certains aspects, été plus dur que celui du président Bush lui-même. Et combien d'éloges ne furent-ils pas adressés par Washington à une URSS sage et soucieuse du droit, au grand dam des nostalgiques de la guerre froide qui, de Washington, ne cessaient d'affirmer que Moscou n'avait guère changé et que l'« empire du mal » ne pouvait vraiment s'amender ! Mais Moscou démentait leurs propos tous les jours, et leur propre gouvernement ne les écoutait guère. Moscou n'a-t-il pas consciencieusement voté douze résolutions de suite au Conseil de Sécurité ?

Mais, en filigrane, se dessinait un autre test, plus inavouable : celui qui consistait à examiner le degré d'affaiblissement des positions soviétiques dans le monde, et, partant, la capacité pour les Etats-Unis de faire admettre par Moscou la réalité, sinon le principe, du *leadership* américain. C'est là que Washington a rencontré le plus de réticences, Moscou se drapant dans le manteau protecteur de la légalité onusienne, et marchandant son vote au Conseil de Sécurité contre une reconnaissance américaine formelle, sinon sincère, de la permanence d'une certaine bipolarité, c'est-à-dire de la non dévaluation radicale de l'URSS en termes globaux. Le multilatéralisme vient donc à point nommé relayer une bipolarité devenue impossible du fait de l'effondrement de l'un des deux pôles. En faisant l'éloge de l'URSS, Washington voulait donc aussi faire admettre par Moscou les limites devenues bien étroites de son influence sur le système global, mais sans le claironner vraiment, de crainte de dresser les généraux de l'Armée rouge contre Gorbatchev.

Face à cette double mise américaine, la tentation n'a pas manqué de rendre Washington prisonnier de son propre discours, c'est-à-dire de tempérer un *leadership* assumé, mais encombrant, en le dissolvant dans le consensus de l'ONU. Washington s'est donc trouvé face à un défi réel : corriger l'unilatéralisme de fait (que la guerre éclate, ou qu'elle soit évitée, ce sera le fait des Etats-Unis et pratiquement d'eux seuls), par une couverture onusienne, bien multilatérale celle-là. Un enjeu essentiel se dessinait ainsi, celui de la réalité de la soumission américaine à la volonté de la « communauté internationale », enjeu qui a pris la forme plus « civilisée » d'un débat sur l'interprétation de la Charte des Nations unies concernant le recours à la force. Les unilatéralistes américains, quelquefois soutenus par Londres, brandissaient l'article 51 ; les multilatéralistes ne reconnaissaient que l'article 42*. Mais au-delà des joutes

* Rappelons le texte de ces deux articles de la Charte des Nations unies :

Article 42. Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations unies.

juridiques (la plus intéressante ayant eu pour théâtre la Chambre britannique des Communes début septembre), c'est bien de la place des Etats-Unis dans le monde de demain qu'il s'agit : un pays qui a gagné la guerre froide et qui jouit du statut de super-puissance exclusive, ou un Gulliver empêtré dans les vicissitudes d'un multilatéralisme lourd à gérer, voire inutile. Sur ce chapitre, la crise du Koweït a ouvert un débat essentiel, bien plus tôt que prévu, et qui s'enchaîne naturellement avec un autre débat, vieux celui-là de quatre ou cinq ans, sur « le déclin » de l'Amérique, qu'il ne nous est guère possible de traiter ici.

Une autre controverse se greffe sur celles-ci, et se développe actuellement, cette fois sur le terrain du droit. Il y a eu quelque chose de franchement surprenant dans ce recours américain (et occidental) au droit international, et à la nécessité de le faire respecter. Si Washington obtient gain de cause dans le Golfe, paradoxalement, sa marge de manœuvre en sera réduite à l'avenir. Car on comprendra difficilement que Washington puisse être sévère avec l'Irak mais complaisante à l'égard d'Israël, soucieuse de la souveraineté des Koweïtiens mais aveugle face au droit à l'auto-détermination des Palestiniens. Le pragmatisme américain amène Washington à aborder ces problèmes cas par cas. Mais tel n'est pas l'avis des peuples de la région qui, eux, n'ont pas cessé de faire le lien entre une occupation et les autres, entre une riposte violente à l'agression et le silence honteux concernant les autres. Ceux qui, dès les premiers jours de la crise, ont dénoncé « l'application sélective du droit international » avaient raison, si l'on se réfère au passé de la politique américaine dans la région (comme dans d'autres, notamment du côté du Panama ou du Salvador). Ils seraient certainement heureux d'avoir tort pour l'avenir, si les peuples brimés du monde pouvaient exhiber à la face de George Bush sa défense passionnée du droit en faveur du Koweït, pour l'amener à en faire autant à leur profit.

● La crise du Koweït est aussi un test pour la solidité des frontières coloniales. Par sa décision d'annexer le Koweït, de le transformer en une 19^e province irakienne. Bagdad a lancé un défi direct et non ambigu au principe du respect des frontières dessinées pendant l'une ou l'autre des deux guerres mondiales. On pourra penser, et c'est vraisemblable, que la décision d'annexion n'a pas vraiment été programmée à l'avance par les Irakiens, que ces derniers y ont eu recours dans un mouvement de fuite en avant, suscité par l'absence évidente de Koweïtiens disposés à collaborer avec l'occupant. Toujours est-il que les grandes puissances ne peuvent pas, formellement, s'intéresser aux motivations des chefs d'Etat. Elles doivent réagir face à ce qui est ostensible : une annexion trop ouvertement proclamée pour qu'elle puisse être passée sous silence. Tant Moscou que Washington avaient été fermes en matière de révision des frontières coloniales. Moscou n'a pas osé envisager d'annexer l'Afghanistan,

Article 51. Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

et les Etats-Unis n'ont pas reconnu, jusqu'ici, l'annexion du Golan par Israël. Le système international de la guerre froide a connu une multitude d'atteintes à la souveraineté des Etats, souvent soutenues, voire encouragées par les deux ex-Grands, quand elles ne venaient pas de leur propre fait : du Liban au Nicaragua, de Grenade à l'Afghanistan, sans oublier le Cambodge ou la Libye. Mais la règle, légaliste jusqu'à l'hypocrisie, ferme et réaffirmée, était de respecter les frontières formelles entre Etats. Lorsque la RAU (République arabe unie) s'est formée, en 1958, du mariage éphémère de l'Egypte et de la Syrie, ni Moscou ni Washington ne s'y étaient montrés favorables. Il suffirait d'ailleurs de regarder la carte géographique des deux ex-Grands pour comprendre pourquoi ni l'un ni l'autre ne voudraient vraiment remettre en cause les frontières établies.

Et puis Saddam vint avec son annexion. Et « la communauté internationale » a dit non à cette annexion par la force. La riposte est claire dans sa fermeté : il faut un retrait irakien et un rétablissement du vulnérable émirat. Guerre froide ou pas, Moscou et Washington restent opposés aux annexions, tout comme le droit international établi. Qui plus est, pas un pays dans le monde, pas même ceux qui sont suspects de complaisance à l'égard de Bagdad, n'a pris le risque de soutenir publiquement l'annexion. La Jordanie, pour ne citer qu'elle, reconnaît encore l'ancien gouvernement de l'émirat. Il en est de même de l'OLP ou encore du Yémen. Ne parlons pas des autres : le chœur des défenseurs du statu quo territorial dans le monde n'a fait que s'agrandir, et la crise a été l'occasion d'une belle unanimité sur ce chapitre.

Faut-il s'en contenter ? Ce serait bien naïf. On peut en effet penser que Saddam Hussein a fort mal choisi son moment : trop tard pour que la solidarité soviétique (de type « guerre froide ») fonctionne encore en sa faveur ; trop tôt pour que les pôles régionaux puissent déjà utiliser à leur profit la phase nouvelle qui s'ouvre. Or cette phase, n'en doutons pas, sera faite d'innombrables Koweït. En cette année 1990, les deux Etats yéménites sont devenus un Etat unique, et pour parvenir à ce résultat, d'invouables pressions ont dû être exercées. En cette année 1990, la Syrie a réussi une satellisation encore plus ferme de son petit voisin libanais. En cette année 1990, le Premier ministre d'Israël a explicitement évoqué la nécessité d'annexer les territoires occupés (depuis 23 ans déjà) pour pouvoir loger des centaines de milliers de juifs soviétiques.

Différence de degré, ou de nature, entre ces cas voisins ? Les avis peuvent diverger. Ce qui est sûr, par contre, c'est que la guerre froide était un facteur stabilisateur du *statu quo* territorial, et que sa disparition va susciter une révision de quelques frontières. C'est déjà le cas, pacifique, pour l'Allemagne. Certains prévoient un remodelage plus agité de l'Europe elle-même, et notamment une nouvelle crise des Balkans*. Et puis, qui oserait parier sur l'intégrité territoriale de l'URSS, de l'Inde, de la Yougoslavie ou de l'Afrique du Sud à l'horizon de l'an 2000 ? Certainement pas la Turquie, où plus d'un dirigeant suggère qu'une

* La Cassandre qui s'est fait le plus entendre en cette matière est John J. Mearsheimer, dans *International Security*, été 1990 : selon lui, « les risques de crises majeures et de guerre en Europe vont probablement augmenter du fait de la fin de la guerre froide ».

révision des frontières au Moyen-Orient est inévitable; et ils ne sont pas les seuls.

Il nous paraît donc assez naïf de tirer des leçons normatives de cette affaire koweïtienne. La communauté internationale, si elle arrive à faire sortir Saddam Hussein du Koweït, n'aura nullement été immunisée contre la révision des frontières. Dans le monde contemporain, celles-ci peuvent être devenues moins importantes pour la définition de la sécurité nationale, plus perméables au passage des hommes et des idées — ce qui reste à prouver —; mais cela ne veut pas dire qu'elles soient devenues solides, permanentes. Si l'opération irakienne échoue, c'est moins parce que les frontières seraient devenues plus sacrées (elles nous paraissent au contraire bien plus fragiles) que parce que Saddam Hussein est un mal aimé, qu'il a agi trop vite, trop brutalement, que le Koweït est riche en pétrole et que les Etats-Unis en importent de plus en plus (la moitié de leur consommation en 1990). Le Koweït n'est pas « typique ».

• Car le Koweït est d'abord un pays pétrolier. Certains hésiteront peut-être sur le mot « pays »; personne n'oserait oublier le pétrole. Et pourtant, il faudra plus de trois mois, après le début de la crise, pour que le président américain ose justifier l'envoi des troupes américaines dans le Golfe par la « nécessité de protéger le pétrole ». Ce long silence (sur l'essentiel) est bien entendu explicable par le fait que personne ne veut mourir pour le pétrole. C'est d'ailleurs là un produit maudit, très peu populaire : avant-hier « les Sept sœurs » étaient accusées de le monopoliser; hier les cheikhs du pétrole de le mettre à profit pour « mettre l'Occident à genoux ». Aujourd'hui, c'est un mot à utiliser avec parcimonie; il est trop marqué pour être « porteur ».

Mais de quoi s'agit-il au juste ? De la mainmise des Irakiens sur le pétrole de leur voisin ? Cela ne serait guère suffisant. En fait, il est clair qu'il s'agit du rôle que les pays consommateurs voudraient pouvoir jouer dans la fixation des prix. Or un Irak trop fort, criblé de dettes, et dirigé par un dictateur ambitieux pourrait s'entendre avec un Iran voisin, assoiffé de devises, pour fixer à eux deux un prix élevé. C'est ce qui a précisément eu lieu en juillet 1990, quelques jours avant l'invasion. Au sein de l'OPEP, redevenu cartel, ces deux pays auraient pu avoir la maîtrise des prix et les faire monter en fonction de leurs énormes besoins pour leur reconstruction, après une guerre destructrice de huit ans. Les autres producteurs ne pouvaient pas grand'chose face à un condominium pétrolier de cette importance. Non que les pétromonarchies du Golfe n'aient pas eu les réserves d'or noir et les moyens techniques pour faire contrepoids; ces moyens, elle les ont en abondance. Il se trouve cependant que le duo irano-irakien pouvait, du fait de sa puissance militaire et de ses méthodes musclées, terroriser ses voisins nantis du Golfe pour les contraindre à s'aligner sur des prix élevés, fixés par l'entente Bagdad-Téhéran.

C'est donc la nette conscience qu'avaient les Etats-Unis de l'incapacité des pétromonarchies (Arabie saoudite en tête) de se défendre en matière de prix pétroliers, comme en d'autres domaines, qui explique le mieux la célérité et l'ampleur de la riposte américaine. Ces pétromonarchies sont riches, sous-peuplées, mal défendues mais si précieuses pour l'Occident ! Cette combinaison

de caractéristiques les rend très vulnérables à leur environnement. Les Britanniques ont su les protéger pendant des décennies; puis, après leur retrait définitif du Golfe en 1972, la guerre froide, en maintenant l'Iran et l'Irak dans deux camps opposés, a eu pour effet de les neutraliser. En 1980, la guerre irano-irakienne a aggravé cette neutralisation mutuelle des deux voisins et rivaux au grand profit des pétromonarchies frileuses de la Péninsule.

Mais depuis 1988, l'Iran et l'Irak ont cessé le feu, et les « Golfiens » ont montré leur vulnérabilité aux pressions de leurs deux voisins, et notamment de l'Irak qui, arabe et sunnite — pour ce qui est de la minorité dominante —, s'accordait plus de droits sur eux que l'Iran. Les pétromonarchies étaient donc condamnées à une satellisation politique et pétrolière de plus en plus forte, si Saddam Hussein n'avait malencontreusement donné à l'Occident la chance de pouvoir voler à leur secours, et de protéger leurs puits pour de longues années, tâche qu'aucun d'entre eux n'avait osé jusque-là confier à Washington, même en périodes de grande panique. Certains analystes de la gauche arabe, devant ce « cadeau » fait par l'Irak aux Américains, n'ont pas hésité à parler de « connivence » entre Bagdad et Washington. Mais, si celle-ci existe, elle serait, comme disaient les marxistes, « objective ».

• Les Irakiens se sont faits les avocats des « pauvres » face aux « riches » parmi les Arabes et cette position a trouvé un grand écho*. Les Saoudiens répondent, avec raison, que l'Irak n'est pas beaucoup moins doté qu'eux, mais qu'il a dilapidé ses moyens dans une guerre coûteuse contre l'Iran. L'Irak est donc moins pauvre qu'appauvri de son propre fait; il n'aurait donc pas le droit d'arborer ce populisme de pacotille qui, dans un moment d'enthousiasme ou de panne d'invention médiatique, l'amènera à proposer son pétrole gratuitement aux pays du Tiers-monde.

Reste que l'argument a porté, car dans la culture politique arabe contemporaine, la richesse est associée aux cheikhs du pétrole et non aux pays qui, tout en étant eux aussi producteurs ont — plus ou moins bien — utilisé leurs recettes pour les besoins de leur « développement », tels que l'Algérie, l'Irak ou la Libye. Le défunt président Sadate avait déjà vivement critiqué ces « cheikhs ingrats et pingres » quand ils avaient rejoint le chœur arabe unanimement hostile aux accords de Camp David. Et puis, pour l'homme de la rue, fût-il égyptien, jordanien ou tunisien, le riche n'est pas l'apparatchik irakien, mais le magnat « golfien ».

Or le fossé entre riches et pauvres dans le groupe arabe n'a jamais été aussi profond qu'au cours de ces dernières années. La récession frappe certes l'ensemble de ces pays depuis 1982/83, mais ses effets sont bien plus perceptibles à Amman ou à Tunis qu'à Riyad ou à Abou Dhabi. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une simple contraction économique, rendue supportable par de confortables réserves financières, par la faible densité de la population, autant que par l'espoir de voir les prix de l'or noir remonter. Dans les autres capitales, la récession avoisine le désastre : une dette extérieure lourde à porter (50 milliards

* Voir, dans ce numéro, les articles de A. Roussillon et M. al-Ahnaïf.

de dollars en Egypte, 25 en Algérie, 20 en Syrie, 11 en Jordanie), une explosion démographique sans précédent, une urbanisation chaotique, un chômage endémique.

Face à un Golfe resté prospère, même à 10 dollars le baril de pétrole, ces populations arabes du Caire, de Rabat ou de Khartoum, ont développé une véritable frustration qui n'avait pas eu l'occasion d'éclater. D'où, il faut le dire, une grande complaisance à l'égard de l'Arsène Lupin auto-désigné qu'est Saddam Hussein. D'abord parce que les investissements des pays du Golfe dans les autres pays de la région n'ont jamais représenté que des miettes de leurs avoirs à l'étranger. Ensuite parce que l'aide qui venait du Golfe a eu tendance à s'amenuiser avec la baisse des prix du pétrole, voire à s'éteindre tout à fait à l'égard de certains pays. Ce qui subsistait de cette aide était d'ailleurs de plus en plus lié à des groupements politiques, des organes de presse, des dirigeants qui avaient accepté de chanter les louanges du conservatisme islamiste à la saoudienne. Plus fondamentalement, ces populations n'admettent pas que les frontières soient aussi absolues que l'auraient voulu les dirigeants du Golfe, jaloux de leur richesse pétrolière. Si, au fond de votre mémoire, vous pensez appartenir à une même « Umma », à une même Nation, d'Arabes ou de musulmans, vous ne pourrez admettre que le pétrole et ses recettes soient la propriété exclusive (et non seulement préférentielle) de certains membres de cette « nation », à l'exclusion des autres. Or l'idée que ces populations sont unies par l'appartenance à une même « Umma » n'est jamais morte, quoi qu'on en ait pu penser.

D'où la « théorie d'Al Capone » en matière de relations internationales, à ajouter aux autres théories enseignées en faculté. Ce à quoi on a assisté au Koweït est d'abord un rackett qui a mal tourné. Pendant dix bonnes années, l'Irak a pu impunément jouer le double rôle de menace et de protection propre à un chef de gang qui a réussi. La menace iranienne sur les pétromonarchies était réelle, il l'a amplifiée pour accroître la peur de ses riches voisins et les amener à financer son effort de guerre. Quand la guerre s'est terminée, ses voisins ont pensé pouvoir prendre leur distance. Mal leur en a pris, car à Bagdad, on pensait évidemment pouvoir perpétuer le système établi pendant la guerre avec l'Iran. L'Irak a dû devenir menaçant, alors qu'il avait dans une très large mesure perdu son rôle de protecteur. Cette face du Janus/racketteur une fois devenue caduque, il ne représentait plus qu'une simple menace, ce qui le rendait paradoxalement plus vulnérable, et, partant, plus violent.

La riposte internationale à l'invasion a consacré cette fracture dans la position de l'Irak vis-à-vis des pays du Golfe. Dorénavant, il incarnait la menace, alors que se multipliaient les offres de protection : d'Egypte, de Syrie, du Pakistan, du Sénégal, et naturellement des Etats-Unis. Les finances des pays du Golfe profitaient dès lors à ces nouveaux protecteurs, bénéficiaires soudains et heureux du faux pas de Bagdad. Que de dettes allégées, que de paiements en cash, que de salaires généreusement versés, que de copieux contrats d'armes, déboursés à ces nouveaux mercenaires ayant fait le bon choix ! Lorsque la poussière de cette crise sera retombée, plus d'un pays sera redevable de beaucoup à l'Irak, pour avoir été si maladroit, si brutal, si impatient avec ses

riches voisins. Ces derniers verront, pour leur part, que l'Irak leur aura coûté plus cher dans son rôle nouveau que dans l'ancien. D'autant qu'ils seront d'une manière ou d'une autre, amenés à payer, à l'Irak aussi, le prix de sa propre mésaventure.

• Il y a un fait aussi qu'il ne faut pas oublier, naturellement, c'est que Saddam Hussein est un dictateur. Le déchaînement des passions occidentales contre l'« Hitler de Bagdad » a eu pourtant quelque chose de pitoyable : car Saddam n'est pas Adolf, c'est évident, mais surtout, et avant tout, l'Irak de 1990 est loin, très loin, d'occuper la même place dans le monde que l'Allemagne de 1939. Beaucoup, notamment parmi les analystes en chambre de *L'Express* ou de *Newsweek*, et même George Bush en campagne électorale, l'ont oublié trop vite, mus qu'ils étaient par des analogies trop faciles, et par un soutien plus ou moins avoué à Israël.

Que le régime irakien soit une redoutable dictature, qui oserait en douter ? Le problème, c'est la sélection, dans le temps, de cet argument, pour vilipender l'Irak. On était bien moins sensible aux innombrables appels à l'aide de l'opposition politique ou de la minorité kurde quand l'une a été décimée et l'autre martyrisée par ce même régime*. L'Irak était un beau marché, et l'on avait tendance à louer sa modernité, sa « laïcité », plutôt qu'à regarder de trop près le mépris exemplaire des droits de l'homme dont faisait preuve son régime, ou sa répression musclée de toute tentative d'opposition. Ce régime n'a guère changé au cours des dernières années, mais alors que l'on taisait ses méfaits, on les étale aujourd'hui, et on les exagère ; signe, s'il en fallait, que la dictature chez les autres est un mal auquel on se résigne aujourd'hui pour la montrer demain du doigt, en fonction des besoins du moment. En d'autres termes, la nature exécrationnelle du régime irakien n'a pu motiver la riposte contre l'Irak, mais fut seulement un argument *ex-post* pour la légitimer.

Et c'est bien cela qui fait la faiblesse des critiques humanistes contre ce régime sanguinaire. Ces critiques sont, dans l'ensemble, plus que justifiées, mais elles portent la tare d'avoir été si longtemps tues, témoignant bien par là qu'il s'agit d'un discours de circonstance, non d'un discours de principe. Ce sentiment est renforcé par le fait que depuis que l'Irak est montré du doigt et « diabolisé » on tait soigneusement les méfaits, non moins honteux en la matière, de ses voisins et rivaux qui ont eu la sagesse de « faire le bon choix » dans la crise du Golfe. C'est en cela que la crise du Koweït devient un test du sérieux que l'Occident met dans sa politique de défense des droits de l'homme. Et le résultat, en la matière, n'est guère convaincant.

• Restent de nombreux autres enjeux à cette crise d'un genre nouveau. On en choisira un, très général, pour finir, celui de la place des armes comme fondement de la puissance. On avait décrété que les armes étaient devenues obsolètes au moment où l'arme nucléaire faisait son apparition, car les armes nucléaires serviraient à faire peur, non à faire mal. Tel fut effectivement le cas sur le théâtre central (européen), mais plus de trois cents conflits mondiaux ont

* Voir, dans *Maghreb-Machrek*, les « Chronologies » suivies, et en particulier pour les années 1987-1988. NDLR.

éclaté depuis Hiroshima, certains très meurtriers, d'autres impliquant les puissances nucléaires elles-mêmes. Depuis peu, on a à nouveau annoncé la fin des armes, du fait de la cessation du conflit Est/Ouest et de l'entrée glorieuse de l'économie symbolique (et de la finance) dans l'arsenal de la puissance comparée des nations. L'Amérique surendettée était dite « en déclin », l'URSS sous-développée était dite en déliquescence. Le Japon, l'Allemagne (et l'Europe en général) faisaient l'envie des vainqueurs de 1945. Dans *The Atlantic*, James Fallows, l'ancien rédacteur des discours de Jimmy Carter, l'a répété à satiété, à partir de Tokyo, ces trois dernières années.

Or, au Koweït, on entend de nouveau le bruit des armes; on insiste sur l'arsenal irakien (potentiellement nucléaire, mais Israël possède déjà 180 têtes nucléaires) dans la foulée de l'« hitlérisation » démoniaque du maître de Bagdad, on mobilise des centaines de milliers d'hommes, on fait payer des joujoux coûteux aux émirs du pétrole et on annonce, calmement, froidement, un « petit » Armageddon. Toute dissuasion implique, il est vrai, que l'on fasse absolument semblant d'aller en guerre, sinon stérile serait la dissuasion et, partant, inévitable la guerre. C'est pourquoi il est permis de souhaiter que les sanctions soient efficaces (notamment l'embargo sur le pétrole, qui devrait assécher les finances de Bagdad), et que les pressions soient dissuasives, pour que l'Irak se retire et que la guerre soit évitée.

Force est cependant de constater que l'Irak, Israël, l'URSS et les Etats-Unis, quatre acteurs principaux de cette crise, ont en commun (chacun à son niveau dans l'échelle courante du système international) de bénéficier d'une puissance militaire redoutable, et de finances désastreuses. Les pays du Golfe, le Japon et les pays d'Europe sont eux, invités à payer le prix de l'opération, pour les uns, et un pétrole plus cher, pour les autres. Belle revanche des armes sur la finance. Koweït aura rappelé, aussi, que l'histoire est trop malicieuse pour avoir une démarche unilinéaire. Quoi qu'en pense M. Fukuyama*, non, l'histoire n'est pas finie.

* Francis Fukuyama, auteur d'un article intitulé « La fin de l'histoire ? » publié dans *National Interest*, été 1989, et paru en traduction dans *Commentaire*, qui a publié également les nombreuses réponses qu'a suscitées ce texte, en France comme aux Etats-Unis : voir *Commentaire*, n°s 47 et 48, automne et hiver 1989.

Le contentieux territorial entre l'Irak et le Koweït

Henry Laurens

Si le territoire de l'émirat de Koweït est un vieux site d'implantation humaine, ce n'est qu'au début du XVIII^e siècle qu'un établissement continu apparaît avec la fondation de la ville de Koweït, à Ras 'Adjuza, conséquence des grandes migrations bédouines des XVII^e et XVIII^e siècles. A cette époque, les provinces mésopotamiennes de l'Empire ottoman vivent dans une situation d'autonomie encore plus grande que les autres provinces arabes (1). Les troubles périodiques et les conflits avec la Perse conduisent à plusieurs reprises la Compagnie anglaise des Indes à déplacer son comptoir de Basra à Koweït, démontrant ainsi la vocation commerciale de ce territoire dirigé par un *shaykh* et dont la population est composée de bédouins sédentarisés devenus marins, commerçants ou pêcheurs de perles (2).

Comme les autres petites principautés du Golfe, le Koweït se trouve pris, dans la première moitié du XIX^e siècle, dans les conflits suscités par la montée du wahhabisme venu du Nejd. Face au mouvement dirigé par la famille Sa'ud, qui refuse toute légitimité au pouvoir ottoman, le Koweït, menacé par les entreprises saoudiennes, est forcé de recourir à une certaine protection ottomane, encore mesurée à l'époque puisque l'essentiel de la lutte contre l'expansion wahhabite s'est déroulée du côté de la mer Rouge, sous le commandement des fils de Muhammad Ali. Contrairement aux autres émirats, sa position au creux du Golfe lui a évité d'avoir recours à la protection britannique. Comme le fait remarquer un responsable britannique en 1854, si le drapeau ottoman est levé à Koweït, c'est seulement en signe de respect envers le califat : arborer l'étendard koweïtien ne servirait à rien puisqu'il ne serait pas reconnu internationalement (3). L'ouverture du canal de Suez en 1869 donne à l'Empire ottoman la possibilité de revenir en force dans la péninsule arabique : jusque-là, la route de terre était trop longue pour permettre l'envoi et le renouvellement régulier de troupes dans ces régions frontalières. Ce réinvestissement ottoman, que l'on retrouve au Hedjaz, au Yémen et dans le Golfe, contraint le Koweït à reconnaître la souveraineté ottomane. Mais, dans le cadre de la politique ottomane des « notables », dans les années 1870, c'est l'émir qui devient « caïmacam » (chargé de pouvoir) ; son territoire est alors un « caza » (arrondissement) de la province

(1) Sur les provinces arabes de l'Empire ottoman aux XVII^e et XVIII^e siècles, voir Henry Laurens, *L'expédition d'Égypte*, Paris, 1989 et André Raymond, « Les provinces arabes - XVI^e siècle - XVIII^e siècle » in Robert Mantran, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, pp. 340-419.

(2) Sur la géographie physique et humaine du Koweït, voir André Bourgey, « Kuwait » in Paul Bonnenfant, *La péninsule arabique aujourd'hui*, Paris, éditions du CNRS, 1982, II, pp. 417-449.

(3) Cité par Abd al-'Aziz Abd al-Ghani Ibrahim, *Al-salâm al-britâni fi al-Khalij al-'arabi* (La « pax britannica » dans le Golfe arabe), Riyad, 1981, p. 21.